CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JANVIER 2019

L'an deux mil dix-neuf, le onze janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de BOURMONT-ENTRE-MEUSE-ET-MOUZON, s'est réuni salle de la mairie de Bourmont sous la Présidence de M. Jonathan HASELVANDER, Maire sortant de la commune accueillant le siège de la commune nouvelle de BOURMONT-ENTRE- MEUSE-ET-MOUZON.

Présents: Mmes KOMONS - JEANMAIRE - AUBRY - MICHEL - VALLY

MM. HASELVANDER - MATHIEU - RUIZ - JEANDEMANGE - MICHEL - GAUVAIN - BINSFELD - POULAIN - JOLY - ROSIER - GUILLERMO - WAGNER - BATONNET - BADOINOT - BARRET - DAMONT - JACQUEMIN

- MAUGISSE - BERNARD.

Absents excusés: MM. DEVAUX - LEMOULT - GILLET - HAUTOY

M. DROUOT donne pouvoir à M. MICHEL Mme MASSON donne pouvoir à M. BINSFELD Mme SAUVAGEOT donne pouvoir à M. RUIZ M. RAGOT donne pouvoir à M. GUILLERMO

M. BATONNET Flavien a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal.

M. Patrick MATHIEU, le plus âgé des membres du conseil municipal, a ensuite pris la présidence.

Election du Maire 1er tour de scrutin

ÉLECTION DU MAIRE

Le Président, après avoir donné lecture des articles L.2122-4 et L.2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, a invité le conseil municipal à procéder à l'élection du Maire.

Est candidat: - M. HASLEVANDER Jonathan

Chaque conseiller à l'appel de son nom, a remis au Président son bulletin de vote sous enveloppe.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne : 28 nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 4 nombre de suffrages exprimés : 24 majorité absolue : 13

Ont obtenu:

M. HASELVANDER Jonathan: 24 voix

M. HASELVANDER Jonathan ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire et a immédiatement été installé.

CRÉATION DE POSTES D'ADJOINT ET ADJOINT SPÉCIAL

Conformément à l'article L.2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le nombre des adjoints est limité à 30% du nombre des conseillers municipaux, soit neuf adjoints pour la commune de Bourmont-entre-Meuse-et-Mouzon.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de fixer à huit le nombre des adjoints.

Le Maire indique que conformément à l'article L.2122-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, un ou plusieurs postes d'adjoint spécial peuvent être institués en cas de fusion de communes. Le conseil municipal décide à l'unanimité de créer un poste d'adjoint spécial.

Election du 1er Adjoint

Il a ensuite été procédé dans les mêmes formes et sous la présidence de M. Jonathan HASELVANDER, élu Maire, à l'élection du 1er Adjoint.

Est candidat : - Mme KOMONS Marie-Laurence

4	1	4	1		
	ar	tour	Δ	scrutin	
		wui	uc	SCIULIII	

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :	
•	
nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne :	28
nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau :	1
nombre de suffrages exprimés :	27
majorité absolue :	14
Ont obtenu:	11
Mme KOMONS Marie-Laurence :	26 voix
M. GAUVAIN Hervé :	1 voix
Mme KOMONS Marie-Laurence ayant obtenu la majorité : Adjoint et a immédiatement été installée.	absolue, a été proclamée premier
Election du 2ème Adjoint	
Il a ensuite été procédé dans les mêmes formes à l'élection d	u 2ème Adioint.
Est candidat : - M. JEANDEMANGE Claude	3
1er tour de scrutin	
Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :	20
nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne :	28
nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau :	1
nombre de suffrages exprimés :	27
majorité absolue :	14
Ont obtenu:	
M. JEANDEMANGE Claude:	27 voix

Election du 3ème Adjoint Il a ensuite été procédé dans les mêmes formes à l'élection d	u 3ème Adjoint.
Election du 3ème Adjoint Il a ensuite été procédé dans les mêmes formes à l'élection d Est candidat : - M. MICHEL Raymond	u 3ème Adjoint.
Election du 3ème Adjoint Il a ensuite été procédé dans les mêmes formes à l'élection d Est candidat : - M. MICHEL Raymond 1er tour de scrutin	u 3ème Adjoint.
Election du 3ème Adjoint Il a ensuite été procédé dans les mêmes formes à l'élection d Est candidat : - M. MICHEL Raymond 1er tour de scrutin	u 3ème Adjoint.
Election du 3ème Adjoint Il a ensuite été procédé dans les mêmes formes à l'élection d Est candidat : - M. MICHEL Raymond 1er tour de scrutin	u 3ème Adjoint. 28
Election du 3ème Adjoint Il a ensuite été procédé dans les mêmes formes à l'élection d Est candidat : - M. MICHEL Raymond 1er tour de scrutin Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :	•
Election du 3ème Adjoint Il a ensuite été procédé dans les mêmes formes à l'élection d Est candidat : - M. MICHEL Raymond	28 0
Election du 3ème Adjoint Il a ensuite été procédé dans les mêmes formes à l'élection d Est candidat : - M. MICHEL Raymond	28 0 28
Election du 3ème Adjoint Il a ensuite été procédé dans les mêmes formes à l'élection d Est candidat : - M. MICHEL Raymond ler tour de scrutin Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants : nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne : nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : nombre de suffrages exprimés : majorité absolue :	28 0
Election du 3ème Adjoint Il a ensuite été procédé dans les mêmes formes à l'élection d Est candidat : - M. MICHEL Raymond	28 0 28 15
Election du 3ème Adjoint II a ensuite été procédé dans les mêmes formes à l'élection d Est candidat : - M. MICHEL Raymond	28 0 28 15 27 voix
Election du 3ème Adjoint Il a ensuite été procédé dans les mêmes formes à l'élection d Est candidat : - M. MICHEL Raymond	28 0 28 15
Election du 3ème Adjoint Il a ensuite été procédé dans les mêmes formes à l'élection d Est candidat : - M. MICHEL Raymond	28 0 28 15 27 voix 1 voix
Election du 3ème Adjoint Il a ensuite été procédé dans les mêmes formes à l'élection d Est candidat : - M. MICHEL Raymond	28 0 28 15 27 voix 1 voix
Election du 3ème Adjoint II a ensuite été procédé dans les mêmes formes à l'élection d Est candidat : - M. MICHEL Raymond	28 0 28 15 27 voix 1 voix
Election du 3ème Adjoint Il a ensuite été procédé dans les mêmes formes à l'élection d Est candidat : - M. MICHEL Raymond ler tour de scrutin Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants : nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne : nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : nombre de suffrages exprimés : majorité absolue : Ont obtenu : M. MICHEL Raymond : M. BINSFELD Lionel : M. MICHEL Raymond ayant obtenu la majorité absolue : M. MICHEL Raymond ayant obtenu la majorité absolue : M. MICHEL Raymond ayant obtenu la majorité absolue : Election du 4ème Adjoint	28 0 28 15 27 voix 1 voix olue, a été proclamé troisième
Election du 3ème Adjoint Il a ensuite été procédé dans les mêmes formes à l'élection d Est candidat : - M. MICHEL Raymond	28 0 28 15 27 voix 1 voix olue, a été proclamé troisième
Election du 3ème Adjoint Il a ensuite été procédé dans les mêmes formes à l'élection d Est candidat : - M. MICHEL Raymond ler tour de scrutin Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants : nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne : nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : nombre de suffrages exprimés : majorité absolue : Ont obtenu : M. MICHEL Raymond : M. BINSFELD Lionel : M. MICHEL Raymond ayant obtenu la majorité absolution d'enveloppes trouvées dans l'enveloppes declarés nuls par le bureau : nombre de suffrages exprimés : majorité absolue : Election d'u 4ème Adjoint Il a ensuite été procédé dans les mêmes formes à l'élection d'enveloppes des declarés nuls par le bureau : nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne : nombr	28 0 28 15 27 voix 1 voix olue, a été proclamé troisième
Election du 3ème Adjoint Il a ensuite été procédé dans les mêmes formes à l'élection d Est candidat : - M. MICHEL Raymond	28 0 28 15 27 voix 1 voix olue, a été proclamé troisième
Election du 3ème Adjoint II a ensuite été procédé dans les mêmes formes à l'élection d Est candidat : - M. MICHEL Raymond	28 0 28 15 27 voix 1 voix olue, a été proclamé troisième u 4ème Adjoint.
Election du 3ème Adjoint Il a ensuite été procédé dans les mêmes formes à l'élection d Est candidat : - M. MICHEL Raymond 1er tour de scrutin Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants : nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne : nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : nombre de suffrages exprimés : majorité absolue : Ont obtenu : M. MICHEL Raymond : M. BINSFELD Lionel : M. MICHEL Raymond ayant obtenu la majorité absolution de la majorité absoluti	28 0 28 15 27 voix 1 voix olue, a été proclamé troisième u 4ème Adjoint.
Election du 3ème Adjoint Il a ensuite été procédé dans les mêmes formes à l'élection d Est candidat : - M. MICHEL Raymond 1er tour de scrutin Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants : nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne : nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : nombre de suffrages exprimés : majorité absolue : Ont obtenu : M. MICHEL Raymond : M. BINSFELD Lionel : M. MICHEL Raymond ayant obtenu la majorité absolution de a immédiatement été installé. ****** Election du 4ème Adjoint Il a ensuite été procédé dans les mêmes formes à l'élection d Est candidat : - M. GAUVAIN Hervé 1er tour de scrutin Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants : nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne : nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau :	28 0 28 15 27 voix 1 voix blue, a été proclamé troisième u 4ème Adjoint.
Election du 3ème Adjoint II a ensuite été procédé dans les mêmes formes à l'élection d Est candidat : - M. MICHEL Raymond 1er tour de scrutin Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants : nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne : nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : nombre de suffrages exprimés : majorité absolue : Ont obtenu : M. MICHEL Raymond : M. BINSFELD Lionel : M. MICHEL Raymond ayant obtenu la majorité absolution de la immédiatement été installé. ****** Election du 4ème Adjoint II a ensuite été procédé dans les mêmes formes à l'élection d Est candidat : - M. GAUVAIN Hervé 1er tour de scrutin Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants : nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne : nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : nombre de suffrages exprimés :	28 0 28 15 27 voix 1 voix lue, a été proclamé troisième u 4ème Adjoint.
Election du 3ème Adjoint Il a ensuite été procédé dans les mêmes formes à l'élection d Est candidat : - M. MICHEL Raymond 1er tour de scrutin Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants : nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne : nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : nombre de suffrages exprimés : majorité absolue : Ont obtenu : M. MICHEL Raymond : M. BINSFELD Lionel : M. MICHEL Raymond ayant obtenu la majorité absolution de la majorité absolue : Election du 4ème Adjoint Il a ensuite été procédé dans les mêmes formes à l'élection d'est candidat : - M. GAUVAIN Hervé 1er tour de scrutin Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants : nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne : nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : nombre de suffrages exprimés : majorité absolue :	28 0 28 15 27 voix 1 voix blue, a été proclamé troisième u 4ème Adjoint.
Election du 3ème Adjoint Il a ensuite été procédé dans les mêmes formes à l'élection d Est candidat : - M. MICHEL Raymond 1er tour de scrutin Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants : nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne : nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : nombre de suffrages exprimés : majorité absolue : Ont obtenu : M. MICHEL Raymond : M. BINSFELD Lionel : M. MICHEL Raymond ayant obtenu la majorité absolution de la majorité absolution	28 0 28 15 27 voix 1 voix lue, a été proclamé troisième u 4ème Adjoint.

M. JOLY Julien: 1 voix

M. GAUVAIN Hervé ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé quatrième Adjoint et a immédiatement été installé.

Election du 5ème Adjoint

Il a ensuite été procédé dans les mêmes formes à l'élection du 5ème Adjoint.

Est candidat: - M. BINSFELD Lionel

1er tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne : 28 nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 1 nombre de suffrages exprimés : 27 majorité absolue : 14

Ont obtenu:

M. BINSFELD Lionel : 26 voix M. GUILLERMO Sébastien : 1 voix

M. BINSFELD Lionel ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé cinquième Adjoint et a immédiatement été installé.

Election du 6ème Adjoint

Il a ensuite été procédé dans les mêmes formes à l'élection du 6ème Adjoint.

Est candidat : - M. POULAIN Philippe

1er tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne : 28 nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 1 nombre de suffrages exprimés : 27 majorité absolue : 14

Ont obtenu:

M. POULAIN Philippe: 27 voix

M. POULAIN Philippe ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé sixième Adjoint et a immédiatement été installé.

Election du 7ème Adjoint

Il a ensuite été procédé dans les mêmes formes à l'élection du 7ème Adjoint.

Est candidat: - M. ROSIER Romuald

1er tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne : 28 nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 1 nombre de suffrages exprimés : 27 majorité absolue : 14

Ont obtenu:

M. ROSIER Romuald:

27 voix

M. ROSIER Romuald ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé septième Adjoint et a immédiatement été installé.

Election du 8ème Adjoint

Il a ensuite été procédé dans les mêmes formes à l'élection du 8ème Adjoint.

Est candidat : - M. GUILLERMO Sébastien

1er tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne : 28 nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0 nombre de suffrages exprimés : 28 majorité absolue : 15

Ont obtenu:

M. GUILLERMO Sébastien : 27 voix Mme KOMONS Marie-Laurence : 1 voix

M. GUILLERMO Sébastien ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé huitième Adjoint et a immédiatement été installé.

Election de l'Adjoint Spécial

Il a ensuite été procédé dans les mêmes formes à l'élection de l'Adjoint Spécial.

Est candidat : - M. JOLY Julien

1er tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne : 28 nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 1 nombre de suffrages exprimés : 27 majorité absolue : 14

Ont obtenu:

M. JOLY Julien: 27 voix

M. JOLY Julien ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Adjoint Spécial et a immédiatement été installé.

MAIRES DÉLÉGUÉS

Le Maire rappelle que le Maire Délégué est élu par le conseil municipal de la commune nouvelle parmi ses membres, dans les conditions fixées à l'article L.2122-7.

Par dérogation, le maire de l'ancienne commune en fonction au moment de la création de la commune nouvelle devient de droit, Maire Délégué jusqu'au prochain renouvellement du conseil municipal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, prend acte, à l'unanimité, de la désignation de :

M. HASELVANDER Jonathan, Maire délégué de Bourmont

M. MATHIEU Patrick, Maire délégué de Nijon

M. RUIZ Albert, Maire délégué de Goncourt.

CONSEILS COMMUNAUX

Le Maire rappelle que conformément à l'article L2113-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal peut décider de la création dans les communes déléguées d'un conseil de la commune déléguée, composé d'un Maire Délégué et de conseillers municipaux, dont il fixe le nombre, désignés par le conseil municipal parmi ses membres.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, la création de trois conseils communaux dans les communes historiques : le conseil communal de Bourmont comprendra les anciens membres du conseil municipal de Bourmont, et ainsi de suite pour les communes de Nijon et Goncourt.

INDEMNITÉS DE FONCTION

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire, d'Adjoints, de Maires Délégués, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux, aux taux suivants :

Enveloppe Commune nouvelle de BOURMONT-ENTRE- MEUSE-ET- MOUZON (population totale INSEE 2018 de 857 habitants)

<u>Le Maire</u> : attribution de l'indemnité maximale, soit 31% de l'indice terminal de la fonction publique.

A chacun des neuf Adjoints : attribution de l'indemnité maximale, soit 8,25% de l'indice

terminal de la fonction publique.

Ces dix indemnités représentent une somme égale à 105,25% de l'indice terminal de la fonction publique.

Enveloppe Commune déléguée de NIJON :

<u>Le Maire Délégué</u> : attribution de l'indemnité maximale, soit 17% de l'indice terminal de la fonction publique.

Enveloppe Commune déléguée de GONCOURT :

<u>Le Maire Délégué</u> : attribution de l'indemnité maximale, soit 17% de l'indice terminal de la fonction publique.

Considérant l'élection d'un Adjoint spécial, le Maire propose d'octroyer une indemnité à cet Adjoint spécial, prise sur la masse des indemnités des neuf adjoints précédemment citées.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, que les huit adjoints et l'adjoint spécial percevront une indemnité égale à 8,25% de l'indice terminal de la fonction publique.

Le Maire, les deux Maires délégués, les huit adjoints et l'adjoint spécial percevront ces indemnités à compter du 12 janvier 2019.

ÉLECTION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, que les membres du Conseil d'Administration du C.C.A.S. seront au nombre de cinq élus et de cinq nommés. Sont élus, à l'unanimité :

- Mme KOMONS Marie-Laurence
- M. BINSFELD Lionel
- Mme MASSON Odile
- Mme JEANMAIRE Anne-Marie
- M. GUILLERMO Sébastien.

TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Maire informe les membres du conseil municipal que suite à l'extension de la commune nouvelle BOURMONT-ENTRE- MEUSE-ET-MOUZON, il y a lieu d'unifier les deux tableaux des effectifs des anciennes communes pour former le tableau des effectifs de la commune nouvelle, à savoir :

Filière administrative :

1 poste : rédacteur territorial principal de 1ère classe (temps complet)

1 poste : adjoint administratif territorial principal de 2ème classe (temps complet)

1 poste : adjoint administratif territorial de 2ème classe (7h/35h)

Filière technique:

2 postes : adjoint technique territorial principal de 2ème classe (temps plein)

1 poste : adjoint technique territorial (temps plein) 1 poste : adjoint technique territorial (12h30/35h) 1 poste : adjoint technique territorial (6h/35h)

Filière culturelle :

1 poste : attaché territorial de conservation du patrimoine (temps plein)

Le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, le tableau des effectifs de la commune nouvelle décrit ci-dessus et maintient les régimes indemnitaires mis en place dans la commune de Bourmont-entre-Meuse-et-Mouzon depuis sa création le 1er juin 2016 et dans l'ancienne commune de Goncourt.

BESOIN OCCASIONNEL ET/OU SAISONNIER

Accord du conseil municipal, à l'unanimité, pour autoriser le Maire à conclure tout contrat pour un besoin occasionnel et/ou pour un besoin saisonnier lors de circonstances exceptionnelles.

DÉLÉGATIONS AU MAIRE

Vu les articles L.2121-29, L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal, décide de déléguer au Maire pour la durée de son mandat un certain nombre de ses pouvoirs, vote : 27 pour (le maire ne prenant pas part au vote) :

- 1) Accepter l'encaissement des chèques issus de remboursements d'assurances dans la limite de 5 000 euros.
- 2) Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges.
- 3) Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés d'un montant inférieur ou égal à 25 000 euros HT ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5%, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Prend acte que conformément à l'article L 2122-23, susvisé, Monsieur le Maire rendra compte à chaque réunion du conseil municipal de l'exercice de cette délégation.

ESTER EN JUSTICE

Considérant que l'article L.2132-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose qu'en l'absence de délégation consentie au Maire, le conseil municipal délibère sur les actions à intenter au nom de la commune.

Aussi, le Conseil Municipal donne délégation au Maire pour la durée de son mandat pour intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle.

Ouverture de crédits Section d'Investissement Budget principal et budgets annexes

Le conseil municipal autorise le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement en 2019, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'année précédente concernant les budgets suivants : budget Principal (commune de Bourmont-entre-Meuse-et-Mouzon et ancienne commune de Goncourt), budget annexe Assainissement et budget annexe Eau de Nijon,

Le conseil municipal autorise les dépenses selon les montants et chapitres suivants :

Budget principal (Bourmont-entre-Meuse-et-Mouzon et ancienne commune de Goncourt)

Prévisions BP 2018	Ouverture de crédits BP 2019	
Compte 165 : 3 000 €	Compte 165 : 750 €	
Chapitre 20 : 1 790 €	Chapitre: 447 €	
Chapitre 204 : 30 000 €	Chapitre 204 : 7 500 €	
Chapitre 21 : 658 806,12 €	Chapitre 21 : 164 701,53 €	

Budget annexe Assainissement

Prévisions BP 2018	Ouverture de crédits BP 2019
Chapitre 21 : 1 205 490,87 €	Chapitre 21 : 301 372,72 €
Chapitre 45811 : 720 000 €	Chapitre 45811 : 180 000 €

Budget annexe Eau de Nijon

Prévisions BP 2018	Ouverture de crédits BP 2019		
Chapitre 21 : 14 942,71 €	Chapitre 21 : 3 735,67 €		

Budget annexe Eau Assainissement Goncourt

Prévisions BP 2018		Ouverture de crédits BP 201	Ouverture de crédits BP 2019		
Chapitre 21:	38 835 €	Chapitre 21 : 9 708 €			

SMIVOM modification des statuts et élection des délégués Considérant la modification des statuts du Syndicat Mixte Intercommunal à Vocation Multiple du Collège de Bourmont (SMIVOM) validée en conseil syndical le 14 décembre 2018 suite à l'extension de la commune nouvelle de Bourmont-entre-Meuse-et-Mouzon et à la fermeture de l'école de Goncourt, le Conseil Municipal, émet un avis favorable à la modification des statuts du SMIVOM du collège de Bourmont et élit les délégués suivants :

- <u>Délégués titulaires</u> : M. HASELVANDER Jonathan , Mme MASSON Odile, Mme MICHEL Marie-Odile, M. BERNARD Arnaud
- <u>Délégués suppléants</u> : M. BINSFELD Lionel , M. JEANDEMANGE Claude, Mme JEANMAIRE Anne-Marie, M. GUILLERMO Sébastien.

CRÉATION DE RÉGIES

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de créer deux régies de recettes :

- l'une pour l'encaissement de la vente des cartes de bus concernant le service de transport de personnes, au budget principal de la commune; l'encaissement de la vente des cartes aura lieu à la mairie de la commune nouvelle et à la mairie annexe de Goncourt.
- la seconde pour les dons issus des emplacements des camping-cars sur l'aire de stationnement, en bordure de Meuse à Goncourt (commune déléguée), au budget principal de la commune nouvelle,

Le conseil municipal délègue tous pouvoirs au maire pour la rédaction de l'acte constitutif des régies et toutes les formalités nécessaires pour leur mise en place ainsi que la nomination d'un régisseur et d'un mandataire pour chacune d'elles.

EXERCICE DU DROIT DE PRÉEMPTION

Accord du conseil, à l'unanimité, pour acquérir par voie de préemption le bien situé sur la commune déléguée de Nijon, cadastré section ZA parcelle 13, d'une superficie de 43a 10ca appartenant à Mme TULIPANI Fulvio, au prix de 1 077,50 euros. Cette parcelle jouxte une parcelle de bois communale soumise au régime forestier. L'acte authentique sera établi par Maître Cyrille Schollhammer notaire associé à Andelot-Blancheville. Pouvoir est donné à M. Patrick MATHIEU, maire délégué de Nijon, pour signer l'acte authentique et tous documents relatifs à ce dossier.

ASSAINISSEMENT TRANCHE 2 (PUBLIC) CONVENTION AVEC LE SYNDICAT DU NORD BASSIGNY

Le Maire expose au conseil municipal que le syndicat intercommunal du Nord Bassigny souhaite remettre à neuf les réseaux d'eau lors de la 2ème tranche des travaux d'assainissement sur la commune déléguée de Bourmont, la part défense incendie restant à la charge de la commune.

Le conseil municipal valide, à l'unanimité, le projet de convention lu par le Maire constitution d'un groupement de commande avec mandat pour la réfection des réseaux humides rue du Faubourg de France, rue du Général Baudoin et rue du Stade sur la commune déléguée de Bourmont, et autorise le maire à la signer ainsi que tout document y afférent.

SERVICE D'ARCHIVAGE PAR LE CENTRE DE GESTION 52

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Haute-Marne créé un service d'archivage et propose ce service aux communes.

Accord du conseil municipal, à l'unanimité, pour demander à bénéficier du service archivage mis en place par le centre de Gestion 52 via une archiviste itinérante, à compter du 1er février 2019.

Le Maire est autorisé à signer la convention et tout document y afférent.

ADHÉSION A LA SOCIÉTÉ SPL XDEMAT

Le Maire précise que suite à l'extension de la commune nouvelle et au changement de numéro SIRET, il est nécessaire de confirmer le maintient de l'adhésion à la société SPL Xdemat. L'action précédemment acquise par la commune de Bourmont-entre-Meuse-et-Mouzon et provenant de l'ancienne commune de Bourmont reste active. L'action acquise par l'ancienne commune de Goncourt sera cédée au Département.

Accord du conseil municipal, à l'unanimité, pour demander l'adhésion de la commune nouvelle à la SPL Xdemat selon les termes précités. M. Jonathan HASELVANDER est désigné pour siéger à l'assemblée générale ainsi qu'à l'assemblée spéciale.

Le Maire est autorisé à effectuer toute démarche et à signer tout document administratif et financier permettant de concrétiser l'adhésion de la commune à la société publique locale Xdemat.

TÉLÉTRANSMISSION DES ACTES

Suite à l'adhésion à la SPL Xdemat, la commune souhaite procéder à la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité et au contrôle budgétaire ou à une obligation de transmission au représentant de l'Etat.

Accord du conseil municipal, à l'unanimité, pour passer convention avec Madame le Préfet de la Haute-Marne concernant la télétransmission des actes précités. Le Maire est autorisé à signer la convention.

ADHÉSION ASSURANCE CHOMAGE

Considérant l'extension de la commune nouvelle au 1er janvier 2019, il est nécessaire d'effectuer une nouvelle adhésion à l'assurance chômage. Accord du conseil municipal à l'unanimité.

SUBVENTION CLASSE DÉCOUVERTE Groupe scolaire Vallée du Mouzon

Demande de subvention par le groupe scolaire de la Vallée du Mouzon pour une classe découverte proposée aux élèves du CP au CM2.

5 enfants de Nijon participent à ce séjour. Le coût du séjour s'élève à 23 634 €, le Département finance à hauteur de 45%, la communauté de communes octroie 2 850 €, les familles participent à hauteur de 150 euros par enfant. Une partie du financement est prise par la coopérative scolaire. Accord du conseil municipal, à l'unanimité, pour verser à la coopérative scolaire une subvention de 250 euros (soit 50 euros par enfant). Les crédits seront inscrits au budget 2019.

AMÉNAGEMENT PARKING MAIRIE BOURMONT Attribution du marché

Suite à la consultation lancée le 06 juillet 2018 concernant la réalisation des travaux d'aménagement du parking à la mairie de Bourmont, le conseil municipal décide de retenir l'offre de l'entreprise CASTENETTO BTP de Clefmont (52) qui se monte à la somme de 45 847,44 euros HT. Le conseil municipal décide la réalisation travaux et autorise le maire à signer le marché. Vote : pour 28, contre 0, abstention 0.

VESTIAIRES DE FOOT BOURMONT CHANGEMENT INSTALLATION DE CHAUFFAGE

Considérant les fortes consommations électriques constatées aux vestiaires de foot de Bourmont depuis quelques années, le maire propose de modifier l'installation existante en la remplaçant par des ventilos avec programmateur. Devis de la Sarl JACQUE de St-Thiébault (52) pour 6 146,63 € HT. Accord du conseil municipal, à l'unanimité, pour demander des subventions.

RECENSEMENT

Lettre de l'INSEE informant des populations légales en vigueur à compter du 1er janvier 2019 pour la commune nouvelle de Bourmont-entre-Meuse-et-Mouzon :

population municipale : 814 habitants, population comptée à part : 30 habitants population totales : 844 habitants.

LABEL VILLAGES ET CITÉS DE TRADITION

Dans le cadre du développement des Petites Cités de Caractères, le Comité Régional du Tourisme, en partenariat avec l'association Nationale des Petites Cités de Caractère, propose de participer au développement européen de la marque sous la forme du label "Villages et Cités de Tradition". Ce label est actuellement porté par les italiens pour un développement dans les pays de l'Union Européenne.

Il est proposé de candidater au niveau européen. Accord du conseil municipal à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

- M. Mathieu indique que le Docteur Taranu a quitté la maison de santé. Reste donc 2 médecins à mi-temps. Il est important de trouver rapidement un nouveau médecin. Plusieurs modalités de recrutement sont possibles. Le statut de médecin salarié est évoqué.

La communauté de communes n'a pas à ce jour la compétence pour recruter un médecin sous le statut de salarié. M. Mathieu et M. le Maire se déplacent régulièrement à la rencontre de collectivités ayant installé de nouveaux médecins selon différents modes de recrutement. Ils sollicitent un accord de principe du conseil municipal pour pouvoir démarcher des médecins en proposant le statut de médecin salarié. Accord du conseil municipal à l'unanimité.

- M. Binsfeld évoque l'arrêt de la commercialisation des verres plastiques et questionne le conseil sur la gestion des manifestations à venir. Il mentionne également la possibilité d'acheter des éco cup (verres plastiques consignés).

La séance est levée à 23 heures 14.